



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE FINANCIER

Cent cinquante-troisième session

Rome, 12 - 14 mai 2014

Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David Johnson

Inspecteur général, Bureau de l'Inspecteur général

Programme alimentaire mondial

Tél: +3906 6513 3161

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mk195f

RÉSUMÉ

- Conformément au paragraphe (2) (b) (viii) de l'article VI du Statut du PAM, ce rapport annuel de l'Inspecteur général, qui couvre la période allant de janvier à décembre 2013, est soumis au Conseil d'administration pour examen. Il présente l'opinion générale des services de contrôle sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place par le PAM, et donne une vue d'ensemble des activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général.
- Les activités que mène le Bureau de l'Inspecteur général aident ce dernier à formuler une opinion au sujet des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques du PAM, dans laquelle il précise si ceux-ci donnent des assurances raisonnables quant à la réalisation des objectifs du Programme. En 2013, comme les années précédentes, les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation de ses objectifs.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO EST INVITÉ A DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à prendre note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM".

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM", et prend acte du fait que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs du Programme.**
- **Le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'encourager la direction à tirer parti des possibilités d'améliorations supplémentaires indiquées dans le rapport.**

برنامج
الغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 3–6 juin 2014

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2014/6-F/1
25 avril 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Inspecteur général:

M. D. Johnson

tél.: 066513-3161

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

RÉSUMÉ

Le Bureau de l'Inspecteur général du Programme alimentaire mondial présente au Conseil son rapport annuel pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013. Ce rapport présente l'opinion générale des services de contrôle sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place par le PAM, et donne une vue d'ensemble des activités du Bureau de l'Inspecteur général, y compris le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

PROJET DE DÉCISION*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2014/6-F/1) et constate que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

Le Conseil encourage la direction à tirer parti des possibilités d'améliorations supplémentaires qui sont mises en lumière dans le présent rapport.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

PRÉSENTATION DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Mandat et opérations

1. Le Bureau de l'Inspecteur général, qui a été établi par la Directrice exécutive en vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, est régi par une charte approuvée par la Directrice exécutive. Cette charte, actualisée en mars 2012, constitue une annexe au Règlement financier et a été communiquée au Conseil.
2. Le Bureau de l'Inspecteur général remplit ses fonctions d'audit conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, publiées par l'Institut des auditeurs internes, et ses fonctions d'enquête conformément aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête approuvés par la Conférence des enquêteurs internationaux. L'Inspecteur général est à la fois Administrateur de l'audit et Inspecteur général.
3. Le Bureau de l'Inspecteur général soumet tous les rapports d'audit interne, d'inspection et d'enquête à la Directrice exécutive. La politique concernant la communication des rapports, qui a été approuvée par le Conseil, prévoit la publication des rapports d'audit interne et d'inspection sur un site Web public; on trouvera à l'annexe V la liste des rapports communiqués en 2013. L'Inspecteur général soumet également des rapports trimestriels à la Directrice exécutive et au Comité d'audit, et son rapport annuel au Conseil.
4. Le Bureau de l'Inspecteur général formule une opinion qui précise si les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques que le PAM a mis en place offrent une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de celui-ci. En 2013, comme lors des années précédentes, les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en vigueur au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs de ce dernier. Néanmoins, quelques pratiques de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques relevées lors de certaines missions d'audit doivent être améliorées.
5. On trouvera une déclaration d'assurance pour 2013 à l'annexe I.

Déclaration d'indépendance

6. Le Bureau de l'Inspecteur général confirme au Conseil son indépendance organisationnelle. En 2013, il n'y a eu aucune intervention de la part de la direction dans la planification du travail ou l'établissement des rapports, et il n'y a pas eu non plus de pénurie de ressources ni d'autre problème susceptible de compromettre l'indépendance des activités de contrôle ou de la déclaration d'assurance.

Assurance au PAM

7. Pour atteindre son but consistant à fournir une assurance sur les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM, le Bureau de l'Inspecteur général conduit des audits portant sur un ensemble d'unités administratives et de processus, y compris des bureaux de pays, des divisions et des unités du Siège et des processus appliqués à l'échelle de l'institution.

8. À la suite d'une évaluation des risques détaillée, un plan d'audit annuel a été établi pour 2013; il devait couvrir 50,6 pour cent de l'ensemble des risques du PAM estimés par voie d'audit en 2013. Les vérifications effectuées ont permis de couvrir 57,5 pour cent de ces risques, dont 3,3 pour cent ont donné lieu à l'appréciation "insuffisant". À titre de comparaison, les résultats de 2012 avaient porté sur 44,3 pour cent de l'ensemble des risques du PAM estimés par voie d'audit pour cette année-là, dont 18,2 pour cent avaient donné lieu à l'appréciation "insuffisant".
9. Le Bureau de l'Inspecteur général et la direction du PAM détermineront ensemble l'opinion la plus appropriée, qui doit être raisonnable et utile pour le PAM.

Activités réalisées en 2013

10. Le tableau 1 résume les activités du Bureau de l'Inspecteur général en 2011, 2012 et 2013 consacrées à l'ensemble des systèmes, processus, opérations et activités du PAM. On trouvera des informations détaillées pour 2013 aux annexes II à V.

TABLEAU 1: ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL (2011-2013)						
Année	Audit interne			Enquêtes		Inspections
	Nombre de rapports publiés	Nombre de missions d'audit achevées	Services de conseil	Nombre de dossiers enregistrés	Nombre d'affaires menées à terme (au 31 décembre 2013)	Nombre
2011	23	25	30	76	142	1
2012	15	21	22	33	62	2
2013*	20	19	21	46	39	1

* Le nombre de rapports publiés en 2013 renvoie aux activités exécutées et décrites dans les rapports en 2013; 13 rapports relatifs aux activités d'audit menées sur le terrain en 2012 ont aussi été publiés en 2013 et il en a donc été tenu compte au moment de formuler l'opinion de 2013. Pour plus d'informations, voir l'annexe II.

11. Les rapports de toutes les missions d'audit de 2013 et de certaines missions initialement prévues en 2012 mais reportées, ont été achevés; on trouvera de plus amples renseignements à l'annexe II.
12. S'agissant des enquêtes, 46 affaires ont été enregistrées en 2013 et 30 menées à terme; aucune affaire en suspens à la fin de 2013 ne datait de plus de six mois. On trouvera plus d'informations dans le tableau 8.

Ressources

13. Les crédits budgétaires alloués au Bureau des services de contrôle ont diminué, passant de 7,8 millions de dollars É.-U. en 2012 à 7,0 millions de dollars en 2013. En 2013, les dépenses effectives ont représenté 99 pour cent des crédits budgétaires alloués, contre 76 pour cent en 2012.

TABLEAU 2: BUDGET DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL (en milliers de dollars)				
	2010	2011	2012	2013
Crédits budgétaires	5 818	6 592	7 766	6 993
Dépenses effectives	5 816	6 532	5 923	6 927

14. Le nombre de postes d'administrateur est le même qu'en 2012.

TABLEAU 3: DOTATION EN PERSONNEL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL				
	2010	2011	2012	2013
Administrateurs	25	25	28	28
Agents des services généraux	8	8	9	8
TOTAL	33	33	37	36

15. En 2013, six personnes ont quitté le Bureau de l'Inspecteur général, dont cinq sont parties du PAM; huit personnes ont été recrutées à l'extérieur du PAM; une personne a été promue au sein de son unité; une autre a reçu une promotion tout en conservant le même poste. Plusieurs consultants ont été engagés afin de pouvoir bénéficier de connaissances spécialisées et disposer de ressources supplémentaires en cas de besoin.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'AUDIT INTERNE

Services d'audit interne et de conseil

16. Les audits internes permettent de donner à la Directrice exécutive et au Conseil d'administration des assurances indépendantes et objectives et de dispenser des services consultatifs afin d'aider le PAM à atteindre ses objectifs et à améliorer ses opérations.
17. Le Bureau de l'audit interne examine et évalue globalement l'adéquation et l'efficacité des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM, ainsi que la façon dont les activités sont menées pour atteindre les buts et objectifs déclarés du PAM. Son travail vise à fournir des assurances sur les points suivants:
- les ressources sont utilisées comme l'ont souhaité les donateurs et la direction;
 - les ressources sont utilisées d'une manière efficiente et efficace;
 - les avoirs sont efficacement préservés;
 - l'information institutionnelle est convenablement traitée et communiquée.

18. En 2013, Le Bureau de l'audit interne a fourni à la direction 20 services consultatifs à portée limitée, contre 22 en 2012, dont des avis dispensés à la Division de la logistique au sujet des rapports du Comité des produits, du transport et des assurances. Des commentaires et des examens de politiques, de contrats et d'autres documents ont aussi été fournis parallèlement à d'autres types de conseils.

Résultats d'audit et domaines à améliorer

19. Le Bureau de l'audit interne planifie ses activités selon une méthode axée sur les risques, qu'il adapte en permanence. Il a mené à bien 100 pour cent des audits prévus dans le plan de travail remanié communiqué à la Directrice exécutive et au Comité d'audit.
20. D'après les assurances fournies, l'environnement de contrôle est stable. Le Bureau de l'audit interne a rendu compte des composantes figurant au tableau 4¹ dans 33 rapports d'audit interne (20 rapports au titre du plan de travail de 2013 et 13 rapports relatifs au travail effectué sur le terrain en 2012), couvrant les activités menées dans 23 bureaux de pays, sept bureaux du Siège et un bureau régional. Le tableau 4 indique aussi le niveau moyen de risque par processus en 2013 par rapport à 2012 et 2011.

TABLEAU 4: COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE ET PROCESSUS LIÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (2011-2013)					
N°	Composante de contrôle interne/ Processus liés aux technologies de l'information	Niveau de risque moyen*			Nombre de processus couverts par un audit en 2013
		2011	2012	2013	
1	Environnement interne	1,8	2,2	2,1	27
2	Évaluation des risques	1,6	1,7	1,8	23
3	Activités de contrôle	2,0	2,4	2,3	26
4	Information et communication	1,4	1,9	1,4	17
5	Suivi	1,8	2,0	2,0	24
6	Planification et organisation des systèmes d'information/technologies de l'information	2,4	1,7	1,8	6
7	Acquisition et mise en œuvre des systèmes d'information/technologies de l'information	2,1	1,8	1,4	11
8	Mise à disposition de systèmes d'information/ technologies de l'information, et support	1,6	2,0	2,0	6
9	Suivi et évaluation des systèmes d'information/technologies de l'information	–	2,0	–	–

* Regroupés selon les composantes du contrôle interne de 2013. Les niveaux de risque sont les suivants: risque faible = 1; risque modéré = 2; risque élevé = 3.

¹ Cinq de ces composantes sont recensées dans le cadre institutionnel du PAM, qui est lui-même une adaptation du dispositif du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO); les quatre autres sont tirées du cadre de gouvernance, de contrôle et d'audit de l'information et des technologies associées (COBIT), créé par l'Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information (ISACA).

21. Les niveaux de risque associés à ces composantes sont résumés ci-après:

- *Environnement interne.* Le niveau de risque a légèrement diminué mais il reste modéré, et plusieurs domaines nécessitent que l'on y prête attention; certains processus arrivent en outre à maturité.
- *Évaluation des risques.* Depuis 2011, le niveau de risque n'a que légèrement augmenté, mais ce de façon régulière; il demeure toutefois relativement faible. Cette composante figure dans le cadre COSO, et de nombreuses activités connexes seront menées à terme en 2014.
- *Activités de contrôle.* Le niveau de risque a légèrement diminué, mais il reste modéré.
- *Information et communication.* Le niveau de risque a diminué par rapport à celui de 2012, qui était déjà raisonnablement bas.
- *Suivi.* La composante est restée à un niveau de risque modéré, comme en 2012.
- *Technologies de l'information.* Les risques sont restés relativement stables; de nombreuses activités se poursuivront en 2014 pour définir les domaines à risque et élaborer une stratégie d'audit à moyen terme.

22. Chaque audit donne lieu à une appréciation, selon le système harmonisé utilisé pour les fonds et programmes des Nations Unies. Le tableau 5 fournit, pour chaque notation, le nombre de rapports d'audit produits ou en phase finale d'établissement en 2013. Le pourcentage des risques estimés par voie d'audit est indiqué pour rendre compte du fait que l'audit d'une petite opération apporte un degré d'assurance moindre au niveau institutionnel que l'audit d'une opération de grande ampleur ou d'une situation d'urgence majeure coordonnée au niveau central.

23. Le Bureau de l'Inspecteur général demande à la direction du PAM de fournir des observations sur chaque rapport d'audit devant être publié. La direction a toujours accueilli favorablement l'ensemble des rapports d'audit et d'inspection et s'est fermement engagée à remédier avec efficacité et dans les délais impartis aux risques recensés.

TABLEAU 5: APPRÉCIATIONS ISSUES DES RAPPORTS D'AUDIT PUBLIÉS EN 2013					
Appréciation	Niveau d'assurance	Nombre de rapports publiés ou en phase finale d'établissement en 2013			% des risques évalués par voie d'audit
		Plan de travail pour 2012	Plan de travail pour 2013	Total	
Satisfaisant*	Une assurance raisonnable peut être donnée	2	3	5	2,6
Partiellement satisfaisant**	L'assurance raisonnable est compromise	10	10	20	45,8
Insuffisant***	Il n'est pas possible de donner une assurance raisonnable	1	1	2	3,3
Non évalué	Sans objet	0	6	6	5,8
TOTAL		13	20	33	57,5

* Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques sont bien en place et fonctionnent correctement. Aucun problème susceptible d'entraver sensiblement la réalisation des objectifs de l'entité contrôlée n'a été relevé.

** Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques sont généralement en place et fonctionnent, mais doivent être améliorés. Un ou plusieurs problèmes susceptibles d'entraver sensiblement la réalisation des objectifs de l'entité contrôlée ont été relevés.

*** Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ne sont pas en place ou ne fonctionnent pas bien. Les problèmes recensés sont susceptibles de sérieusement compromettre la réalisation des objectifs de l'entité contrôlée.

Thèmes apparus en 2013

24. En 2013, l'attention du Bureau de l'Inspecteur général a été attirée sur les risques liés aux domaines suivants: i) distributions d'espèces et de bons; ii) activités de construction d'infrastructures; iii) fabrication de produits alimentaires et qualité et sécurité sanitaire des aliments. Les futures activités d'audit seront axées sur ces domaines.
25. *Transferts monétaires et bons.* Les transferts monétaires et les bons prennent de l'importance: en 2013, ils ont représenté 20 pour cent de la valeur des transferts aux bénéficiaires, contre 8 pour cent en 2012 et 1 pour cent en 2009². Le Bureau de l'audit interne note que la direction du PAM est consciente des risques associés à ce domaine et qu'elle y a consacré beaucoup d'efforts, en partie à la suite de l'audit mené par le Commissaire aux comptes. D'après les constatations du Bureau de l'audit interne, il est nécessaire d'accorder davantage d'attention à cette question, notamment pour veiller à ce que la distribution d'espèces et de bons fasse l'objet de contrôles appropriés.
26. *Activités de construction d'infrastructures.* Les audits réalisés en 2013 ont permis de constater que certains bureaux de pays entreprenaient et géraient de vastes projets de construction, dont l'un représentait plusieurs dizaines de millions de dollars, et ce en l'absence de directives officielles s'appliquant aux travaux de ce type.

² Le Bureau de l'audit interne s'est intéressé à la part en pourcentage des distributions d'espèces et de bons dans la valeur des vivres et équivalents distribués (20 pour cent), et non dans le coût total (11 pour cent).

27. *Fabrication de produits alimentaires et qualité et sécurité sanitaire des aliments.* Les risques associés à la fabrication et à la fourniture de produits alimentaires posent des difficultés croissantes pour ce qui est des systèmes de contrôle interne, en particulier compte tenu de la place accrue qu'accorde le PAM aux aliments enrichis et aux produits améliorés sur le plan nutritionnel pour atteindre les objectifs des programmes, et aux achats locaux dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès.

Recommandations issues des audits

28. Pour remédier aux défaillances constatées au niveau des différents processus mis en place par l'entité évaluée, des recommandations sont formulées à l'issue des audits internes: elles sont adressées au responsable de l'entité ou à un membre de la direction, selon qu'il convient.

TABLEAU 6: RECOMMANDATIONS ISSUES DES AUDITS DE 2013*		
Niveau de risque	Définition**	Nombre de recommandations
Modéré	Problèmes ou domaines d'activité liés à des questions qui ont une incidence importante sur les contrôles, sans nécessairement exiger une action immédiate Les cas observés peuvent empêcher la réalisation d'un objectif opérationnel ou laisser subsister un risque ne faisant l'objet d'aucune mesure d'atténuation, qui pourrait avoir une incidence sur la réalisation des objectifs de l'entité concernée	288
Élevé	Problèmes ou domaines d'activité liés à des questions importantes qui jouent un rôle important dans le système de contrôle interne Les cas observés peuvent empêcher la réalisation d'un objectif institutionnel ou laisser subsister un risque ne faisant l'objet d'aucune mesure d'atténuation, qui pourrait avoir une forte incidence sur la réalisation des objectifs institutionnels	24
TOTAL		312

* Y compris les rapports relatifs aux activités menées sur le terrain en 2012.

** Les problèmes présentant un faible risque sont portés à l'attention de la direction mais ne figurent pas dans la version définitive des rapports d'audit. Le Bureau de l'audit interne n'utilise pas le système habituel pour contrôler la suite donnée aux recommandations associées à un risque faible.

29. Grâce à la coordination entre le Bureau de l'Inspecteur général et la direction du PAM, des progrès considérables ont été accomplis s'agissant d'appliquer les recommandations concernant un risque élevé ou modéré reportées d'années précédentes. D'après le tableau 7, 19 recommandations concernant un risque élevé et 186 recommandations concernant un risque modéré se rapportant à des années précédentes ont été classées à la fin de 2013; trois recommandations à risque élevé et 63 recommandations à risque modéré formulées dans des rapports d'audit antérieurs à 2013 demeuraient en suspens. Lorsque des recommandations sont acceptées, les responsables sont censés y donner suite dans un délai de 12 mois pour les problèmes assortis d'un risque modéré et de 18 mois pour les problèmes assortis d'un risque élevé, de façon à atténuer les risques critiques de manière efficace et exhaustive.

TABLEAU 7: ÉTAT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES AUDITS								
	Audits antérieurs		Rapports de 2012		Rapports de 2013		Total	
Niveau de risque	Élevé	Modéré	Élevé	Modéré	Élevé	Modéré	Élevé	Modéré
En suspens au 1 ^{er} janvier 2013	6	157	16	92	0	0	22	249
Formulées en 2013	0	0	0	0	24	288	24	288
TOTAL	6	157	16	92	24	288	46	537
Appliquées en 2013	6	120	13	66	2	41	21	227
En suspens au 31 décembre 2013	0	37	3	26	22	247	25	310

Points forts et bonnes pratiques

30. Les audits effectués et décrits dans des rapports en 2013 ont permis de relever un certain nombre de points forts et de bonnes pratiques au niveau des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques du PAM, comme indiqué ci-après:

- *Environnement interne.* Parmi les bonnes pratiques observées figuraient les suivantes: i) mise en œuvre de procédures visant à recenser les enseignements tirés et exploitation de l'information, en particulier en ce qui concerne les situations d'urgence; ii) publication de directives plus claires au sujet du lancement et de la gestion des interventions d'urgence régionales de niveau 2; iii) manifestation du ferme engagement de la direction du PAM en faveur de l'établissement de bonnes relations et de partenariats solides avec les gouvernements hôtes et la communication et de la concertation avec ces derniers, et action dans ce sens; iv) existence de mécanismes de lutte contre la fraude.
- *Évaluation des risques.* Un bureau des coordonnateurs des secours d'urgence dans la région, décentralisé et doté de moyens d'action, a été créé pour faire face à la crise syrienne, parallèlement à la mise en place de processus d'évaluation des risques et à l'élaboration et à la mise en œuvre de procédures de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de catastrophe dans un certain nombre de pays et de divisions.
- *Activités de contrôle.* Des stages de formation efficaces consacrés au développement des capacités et à la sensibilisation ont contribué dans de nombreux cas à la réalisation des Objectifs stratégiques du PAM. Plusieurs audits, y compris certains portant sur des opérations d'urgence, ont permis de constater que l'action sur le terrain est rapide et plus efficace malgré les circonstances difficiles; notamment, les moyens logistiques sont bien coordonnés et peuvent être mobilisés immédiatement en cas de crise. D'autres encore ont noté le dynamisme manifesté dans le domaine de la mobilisation de fonds et les efforts visant à accroître la visibilité au profit des donateurs.
- *Information et communication.* Les processus adoptés pour produire les informations sur la gestion des ressources utilisées aux fins de la communication interne sur la gestion ont été rationalisés et améliorés.

- *Suivi.* Dans certains environnements opérationnels difficiles, les activités ont été assez bien suivies malgré les problèmes, et l'on a constaté une volonté de renforcer la fonction de suivi.
- *Technologies de l'information.* L'approbation de nouveaux projets informatiques par le Comité de pilotage sur les systèmes d'information de gestion a été bénéfique, tout comme l'intégration dans le manuel opérationnel sur les technologies de l'information (*Information and Technology Operations Manual*) de normes techniques institutionnelles relatives à l'architecture d'information. L'administration de la sécurité a été organisée selon trois secteurs, ce qui a permis de séparer les fonctions conformément aux bonnes pratiques.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU BUREAU DES INSPECTIONS ET DES ENQUÊTES

31. Le Bureau des inspections et des enquêtes a pour mission de fournir des services indépendants et objectifs pour améliorer le fonctionnement du PAM en préservant ses avoirs et en promouvant un environnement de travail éthique.

Enquêtes

32. Une enquête est un processus d'analyse fondé sur des principes juridiques, qui a pour objet de réunir des informations permettant de déterminer s'il y a eu comportement répréhensible ou irrégularités et, dans l'affirmative, d'identifier les personnes ou les entités responsables.
33. Le Bureau des inspections et des enquêtes est saisi des allégations de violation des règles et des règlements, des politiques, des procédures et autres instructions administratives du PAM. Ces irrégularités englobent la fraude, la corruption, le vol, le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles ou encore l'abus de pouvoir. À partir des résultats de ses enquêtes, le Bureau recommande des mesures administratives ou disciplinaires, et signale les points à améliorer dans les systèmes du PAM. La direction est seule habilitée à donner suite à ces recommandations. Quand une enquête permet d'établir qu'il y a bien eu actes délictueux, le Bureau peut recommander que le cas soit déféré aux autorités nationales compétentes.
34. Le passage de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire signifie que le PAM achète de plus en plus souvent des produits alimentaires à des pays en développement et conçoit de nouvelles modalités, comme les transferts monétaires, les bons et les cartes électroniques, ce qui implique d'améliorer les stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques. Les activités de contrôle sont le plus généralement axées sur les comportements répréhensibles du personnel, or cela peut ne pas être approprié pour faire efficacement face aux risques inhérents au volume et à l'évolution des opérations du PAM.
35. En 2013, le Bureau des inspections et des enquêtes a examiné la conformité, l'efficacité et l'efficience de son action et a répertorié différents moyens de renforcer ses capacités en vue de pouvoir apporter une plus grande valeur ajoutée au PAM:
- prêter davantage attention aux actes de fraude et de corruption, notamment ceux commis par des fournisseurs ou des tiers, et privilégier les enquêtes menées à titre préventif dans les domaines où les risques de fraude ou de corruption sont élevés;

- renforcer son cadre juridique, en particulier les moyens à sa disposition pour accéder aux dossiers et obtenir la coopération des parties prenantes, afin qu'il puisse s'adapter à un environnement en rapide évolution et s'acquitter de son mandat en toute légitimité et avec des responsabilités clairement établies;
 - élaborer un mécanisme permettant d'établir si des fournisseurs ont commis des actes de fraude ou de corruption ou se sont livrés à des pratiques interdites, et d'appliquer des sanctions à leur encontre, le cas échéant;
 - améliorer la communication et mener des activités de sensibilisation, notamment en concevant un système d'apprentissage électronique obligatoire, axées en particulier sur les politiques de lutte contre la fraude, la corruption et l'exploitation et les atteintes sexuelles;
 - renforcer en interne les capacités de collecte et d'analyse de preuves scientifiques afin de répondre au développement du contrôle judiciaire et au relèvement du minimum de preuves exigé par les tribunaux d'appel des Nations Unies (Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail);
 - améliorer la coopération interne avec d'autres unités du PAM et la coopération externe avec les unités chargées des enquêtes au sein d'autres organisations internationales et organes responsables de l'application des lois.
36. En 2013, le Bureau des inspections et des enquêtes a accordé plus de place à l'atténuation des risques, amélioré sa capacité d'enquête, développé ses activités d'information et collaboré plus activement avec les unités du PAM pour recenser et atténuer les nouveaux risques et apporter une valeur ajoutée. Il a accordé la priorité à la lutte contre la fraude et la corruption, en particulier aux enquêtes sur les pratiques frauduleuses de fournisseurs ou de tiers. Il s'est également intéressé de plus près aux affaires susceptibles de nuire gravement à la réputation et à l'image du PAM, comme les cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les résultats de ce changement de stratégie sont décrits à la section intitulée "Résultats des enquêtes", ci-après.
37. Le Bureau des inspections et des enquêtes dispense également des stages de formation à la criminalistique numérique, à l'intention des chargés des enquêtes. Il a donné la priorité à la collecte de preuves scientifiques lorsqu'il en existe, ce qui constitue un changement d'orientation par rapport aux méthodes utilisées jusqu'alors, reposant principalement sur les preuves testimoniales; l'objectif est de formuler des constatations plus solides, fondées sur des données probantes, permettant à la direction d'agir plus rapidement et de respecter des critères de preuve plus stricts.
38. Compte tenu des domaines appelant des améliorations recensés dans le rapport de 2012 et des observations formulées à leur sujet par la Directrice exécutive³, le Bureau de l'audit interne a commencé à examiner le système de justice interne pour en accroître l'efficacité et l'efficacités, réduire les délais et améliorer la communication entre les parties prenantes au sein du système d'administration de la justice du PAM. Un groupe indépendant a été constitué pour formuler des constatations et des recommandations que les unités responsables, dont le Bureau des inspections et des enquêtes, doivent mettre en œuvre.

³ "Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1).

39. Les activités d'information et de sensibilisation ont été accrues, et l'Inspecteur général s'est rendu dans huit bureaux de pays et bureaux régionaux. Des membres du Bureau des inspections et des enquêtes ont dispensé une formation à la lutte contre la fraude et la corruption à 804 membres du personnel en 2013, contre 228 en 2012. Un cours de formation en ligne consacré à la lutte contre la fraude, qui comprend une section sur la prévention de l'exploitation sexuelle, est en cours d'élaboration et sera obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Résultats des enquêtes

40. Le Bureau des inspections et des enquêtes a mis en place un solide mécanisme d'enregistrement des plaintes et d'examen préliminaire, qui consiste à évaluer le bien-fondé et la pertinence des allégations et leur incidence sur les activités du PAM, afin de déterminer si elles justifient l'ouverture d'une enquête. Ainsi, le travail d'enquête est axé sur les questions susceptibles d'avoir un fort impact sur le PAM et de l'exposer à un risque élevé, tandis que les autres sont confiées pour suite à donner aux responsables concernés. En 2013, le Bureau a reçu 186 plaintes, dont 46 (24 pour cent) ont donné lieu à une enquête. Ce chiffre est à peu près conforme aux tendances de l'année précédente, au cours de laquelle 33 plaintes sur les 154 reçues (21 pour cent) avaient fait l'objet d'une enquête.
41. Le Bureau des inspections et des enquêtes continue de réduire les délais de réalisation des enquêtes: huit enquêtes seulement avaient été reportées de 2012, soit une nette diminution par rapport à 2011 (103 affaires) et à 2012 (37 affaires). Comme on le voit au tableau 8, fin 2013, aucun dossier n'était en suspens depuis plus de six mois, conformément à l'engagement pris par le Bureau de mener à bien ses enquêtes dans un délai de six mois. Le taux d'achèvement des enquêtes demeure lui aussi élevé: en 2013, 39 enquêtes ont été menées à terme, soit 72 pour cent de toutes celles traitées au cours de l'année.

TABLEAU 8: ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENQUÊTES (2011–2013)			
	2011	2012	2013
Affaires en suspens reportées de la période précédente	103	37	8
Affaires enregistrées en cours d'année	76	33	46
Nombre total d'affaires traitées dans l'année	179	70	54
Affaires classées en cours d'année	142	62	39
Affaires en suspens à la fin de l'année	37	8	15
– depuis plus de six mois	15	0	0

42. Le nombre de cas de fraude dont le Bureau des inspections et des enquêtes était saisi en 2013 (23) était sensiblement le même qu'en 2012 (25). Cependant, du fait de la plus grande importance accordée à l'identification des tiers ou des fournisseurs auteurs de fraudes et au remboursement des pertes occasionnées, le Bureau a mis en évidence des pertes s'élevant au total à 444 349 dollars⁴, dont 4 382 dollars ont été récupérés. Ce montant est plus de quatre fois supérieur aux pertes enregistrées en 2012, qui s'élevaient à 99 533 dollars.

⁴ Pertes dues à des cas de fraude ayant fait l'objet d'enquêtes en 2013.

43. Comme le montre le tableau 9, le Bureau des inspections et des enquêtes a étudié sept affaires de fraude ou de vol ayant occasionné des pertes pour le PAM, dont trois étaient liées à des irrégularités commises par un tiers. Ces trois affaires représentent un montant de 363 082 dollars, soit 80 pour cent des pertes totales.

TABLEAU 9: PERTES CONSTATÉES EN 2013, PAR AFFAIRE				
Nombre	Catégorie	Entités concernées	Pertes (en dollars)	Remboursements (en dollars)
1	Fraude	Personnel du PAM	47 498	–
2	Fraude*	Fournisseur/tiers	276 000	–
3	Fraude*	Fournisseur/tiers	83 000	–
4	Vol	Auteurs non identifiés	12 757	–
5	Vol	Personnel du PAM	300	300
6	Vol – denrées alimentaires	Personnel du PAM	20 712	–
7	Vol – denrées alimentaires	Fournisseur/tiers	4 082	4 082
TOTAL			444 349	4 382
Dont affaires faisant intervenir des fournisseurs ou des tiers			363 082	4 082

* Enquête non achevée au 31 décembre 2013.

44. Comme l'indique le tableau 10, le nombre de cas de harcèlement, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir enregistrés est demeuré stable en 2013 (11, contre 12 en 2012). Comme par le passé, le nombre d'affaires jugées fondées (quatre) a été relativement faible. Le Bureau des inspections et des enquêtes continue de constater que de nombreuses plaintes déposées en vertu de la politique relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir sont liées à des défaillances de la gestion des prestations professionnelles plutôt qu'à des comportements répréhensibles.

TABLEAU 10: SITUATION DES DOSSIERS EN 2013, PAR CATÉGORIE							
Catégorie		En suspens au 1 ^{er} janvier 2013	Enregistrés en 2013	Total	Clos		En suspens en 2014
					Nombre total	Fondés	
Harcèlement/ harcèlement sexuel/ abus de pouvoir	Harcèlement, abus de pouvoir	1	9	10	7	2	3
	Harcèlement sexuel	1	2	3	2	2	1
Exploitation sexuelle		0	2	2	0	0	2
Conflit d'intérêts/corruption		0	1	1	0	0	1
Détournement/vol de produits alimentaires		2	5	7	6	2	1
Fraude		2	21	23	16	8	7
Autres types de vol		1	3	4	4	2	0
Technologies de l'information		0	0	0	0	0	0
Mauvaise gestion		0	0	0	0	0	0
Divers		1	4	5	4	3	1
Représailles vis-à-vis d'une personne ayant dénoncé un abus		0	0	0	0	0	0
TOTAL*		8	47	55	39	19	16

* Au total, 46 dossiers ont été enregistrés en 2013. L'une des affaires portait sur deux types de comportements répréhensibles, à savoir des cas d'exploitation sexuelle et de fraude. Il en résulte que la somme portée dans la colonne "Enregistrés en 2013" est de 47, celle indiquée dans la colonne "Total" de 55, et celle figurant dans la colonne "En suspens en 2014" de 16.

45. Parmi les 11 dossiers se rapportant à des cas de harcèlement, de harcèlement sexuel ou d'abus de pouvoir enregistrés en 2013, deux avaient trait au harcèlement sexuel, dont une a été jugée fondée⁵. Au cours de l'enquête, l'accent a été mis sur les preuves scientifiques numériques afin que la direction du PAM dispose d'une base juridique lui permettant d'agir rapidement; la personne concernée, un membre du personnel titulaire d'un engagement de durée indéfinie, a été renvoyée sans préavis. Les cas de harcèlement sexuel font courir un gros risque au PAM en termes d'image, de réputation et de bien-être du personnel. Le Bureau des inspections et des enquêtes prend rapidement des mesures pour examiner les allégations de ce type, et il applique son principe de tolérance zéro de manière stricte. L'affaire jugée fondée a été déférée aux autorités nationales pour qu'une enquête judiciaire soit menée.
46. Le Bureau des inspections et des enquêtes prend note de la ferme volonté de la Directrice exécutive d'allouer en 2014 des ressources appropriées aux fins de la mise en place de moyens criminalistiques numériques permettant d'appliquer des normes de preuve plus élevées.

⁵ L'autre affaire était toujours en cours au 31 décembre 2013.

47. Les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles font l'objet d'enquêtes à titre prioritaire en raison du risque connexe d'atteinte à la réputation. Le Bureau des inspections et des enquêtes a lancé deux enquêtes de ce type en 2013, qui étaient toujours en cours au 31 décembre.
48. Les rapports d'enquête comprennent des constatations qui portent non seulement sur les irrégularités, mais aussi sur la façon d'améliorer les processus du PAM. Le Bureau des inspections et des enquêtes passe progressivement d'une approche traditionnelle consistant à formuler des recommandations à une démarche axée sur la communication d'observations et la proposition d'autres solutions, pour veiller à ce que des systèmes efficaces soient en place. Cette pratique est conforme aux objectifs stratégiques du Bureau de l'Inspecteur général visant à développer les partenariats opérationnels, à mieux communiquer et à fournir un meilleur niveau de service. Elle pourrait aussi contribuer à ce que la direction s'implique davantage dans la mise en œuvre de mesures correctives, s'engage dans ce sens et s'acquitte de ses responsabilités.

Inspections

49. Une inspection est un examen prospectif des systèmes et des processus, qui aide la direction à utiliser les ressources matérielles, financières et humaines avec plus d'efficacité et d'efficience.
50. En 2013, une inspection a été entreprise en Mauritanie (voir l'annexe IV). Un rapport d'inspection a été publié et rendu public.

ANNEXE I

Déclaration d'assurance

1. La mission du Bureau de l'Inspecteur général est de fournir des assurances sur la gouvernance, les politiques, les risques, les ressources et les questions opérationnelles et redditionnelles moyennant la prestation de services de contrôle indépendants et objectifs, et d'aider le PAM à adopter et appliquer les pratiques optimales des Nations Unies et du secteur privé afin de permettre aux différents responsables de donner des assurances sur leurs activités.
2. L'opinion de certification globale formulée chaque année par le Bureau de l'Inspecteur général donne une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM.
3. L'opinion globale vise à fournir une assurance raisonnable concernant l'existence ou l'absence au niveau institutionnel de problèmes compromettant sensiblement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM. Elle ne concerne pas les missions prises individuellement: des problèmes constatés lors de missions individuelles qui compromettent sensiblement la réalisation des objectifs de l'entité contrôlée ne sont souvent pas significatifs à l'échelle institutionnelle.
4. Une assurance raisonnable n'est pas une assurance absolue: les activités d'audit fondées sur les risques destinées à évaluer l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sont certes planifiées et exécutées avec diligence, mais il demeure possible qu'elles ne permettent pas de déceler d'importantes défaillances. En particulier, les limites inhérentes aux contrôles, comme les erreurs de jugement, les erreurs non intentionnelles, les contournements fruits de la collusion ou les cas dans lesquels des directeurs outrepassent les contrôles, peuvent ne pas être systématiquement détectées, en raison de la nature du travail d'audit.
5. Il appartient à la direction du PAM d'établir et de gérer des processus efficaces de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques pour veiller à la réalisation des objectifs du PAM; le Bureau de l'Inspecteur général est chargé de formuler une opinion sur l'adéquation et l'efficacité de ces processus s'agissant d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels du PAM.
6. Dans son plan de travail annuel, le Bureau de l'Inspecteur général s'attache à couvrir une gamme suffisamment large de procédures opératoires du PAM pour pouvoir formuler une opinion de certification indiquant si les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne offrent une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM. L'opinion formulée chaque année par le Bureau de l'Inspecteur général repose sur les résultats des audits internes, des enquêtes et des inspections effectués au cours de l'année. Le Bureau de l'Inspecteur général tient aussi compte des résultats obtenus par d'autres groupes d'examen et de contrôle du PAM et les intervenants externes qui fournissent ce type de service.
7. Pour permettre au Bureau de l'Inspecteur général de formuler son opinion de certification, le Bureau de l'audit interne fournit des services de certification et collabore activement avec la direction à l'analyse des nouveaux risques et de la façon de les gérer. Pour contribuer à la formulation de l'opinion de certification annuelle sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, le Bureau de l'audit interne organise sa stratégie de certification et son plan de travail selon une méthode axée sur les risques. Il faut pour cela obtenir des assurances par voie d'audit sur les processus que le PAM a mis en place pour gérer les risques et atteindre ses objectifs. Pour fournir de telles assurances, l'audit interne

tient compte des concepts de contrôle figurant dans le cadre de contrôle interne du PAM, établi à partir des cadres agréés au niveau du secteur qu'ont arrêtés le COSO et l'ISACA. Étant donné que le PAM est une organisation mondiale fonctionnant de manière décentralisée, il faut, pour que les audits permettent de donner des assurances fiables à moindre coût, adopter une méthode d'évaluation des risques englobant les processus en place dans les antennes locales et au Siège. Le Bureau de l'audit interne évalue puis sélectionne les bureaux de pays et les unités du Siège, ainsi que les processus à contrôler au sein de chaque unité, afin de pouvoir donner les assurances globales requises.

8. Le plan de travail du Bureau de l'Inspecteur général pour 2013 a été établi compte tenu des résultats d'une évaluation des risques réalisée en 2012. Il prévoyait de couvrir 50,6 pour cent de l'ensemble des risques du PAM évalués par voie d'audit en 2013. Les activités d'audit réalisées en 2013 en ont couvert 45,8 pour cent. Les résultats communiqués dans des rapports en 2013 (y compris concernant 13 audits effectués en 2012), ainsi que les résultats des audits menés au troisième trimestre de 2013 et ayant fait l'objet de rapports début 2014, ont couvert 57,5 pour cent de l'ensemble des risques du PAM évalués par voie de vérification; 3,3 pour cent ont donné lieu à l'appréciation "insuffisant".

OPINION

9. En 2013, les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs de celui-ci. Néanmoins, quelques pratiques de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques relevées lors de certaines missions d'audit doivent être améliorées.

ANNEXE II

Audits, rapports et notations en 2013

TABLEAU II (A): MISSIONS CONDUITES ET RAPPORTS PUBLIÉS POUR LE PROGRAMME D'AUDIT DE 2013			
Mission d'audit		Rapport	Appréciation
1	Audit interne des opérations du PAM au Mali	Publié	Insuffisant
2	Audit interne des opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée	Publié	Partiellement satisfaisant
3	Audit interne du bureau du PAM au Soudan du Sud	Publié	Partiellement satisfaisant
4	Audit interne des opérations du PAM au Niger	Publié	Partiellement satisfaisant
5	Audit interne des opérations du PAM au Tchad	Publié	Partiellement satisfaisant
6	Crise syrienne: opérations du PAM en République arabe syrienne et dans les pays voisins	Publié	Partiellement satisfaisant
7	Audit interne de la sécurité de base du progiciel de gestion intégré du PAM ¹	Publié	Partiellement satisfaisant
8	Vérifications sur le terrain des opérations du PAM en Colombie	Publié	Partiellement satisfaisant
9	Audit interne des opérations du PAM en Afghanistan	Publié	Partiellement satisfaisant
10	Audit interne des opérations du PAM au Soudan du Sud (coordonnées au niveau central)	Publié	Partiellement satisfaisant
11	Audit interne de l'intervention d'urgence du PAM dans le Sahel (coordonnée au niveau central)	Publié	Partiellement satisfaisant
12	Audit interne du processus de certification du contrôle interne au PAM en 2013	Publié	Satisfaisant
13	Audit interne des opérations du PAM en Palestine	Publié	Satisfaisant
14	Audit interne des opérations du PAM au Bangladesh	Publié	Satisfaisant
15	Inspection des opérations du PAM en Mauritanie	Publié	Non évalué
16	Étude sur document des opérations du PAM au Pakistan ²	Publié	Non évalué
17	Étude sur document des opérations du PAM en Somalie ²	Publié	Non évalué
18	Étude sur document des opérations du PAM au Yémen ²	Publié	Non évalué
19	Étude sur document des opérations du PAM au Kenya ²	Publié	Non évalué
20	Étude sur document des opérations du PAM en Éthiopie ²	Publié	Non évalué
TOTAL		20*	

* Ce chiffre comprend tous les rapports publiés en 2013 et 2014, ainsi que ceux qui sont en cours d'élaboration.

¹ Ce rapport d'audit n'a pas été divulgué au public pour des questions de sécurité de l'information.

² Les études sur document ne sont pas divulguées au public, car elles font suite à des rapports d'audit antérieurs.

TABLEAU II (B): RAPPORTS PUBLIÉS EN 2013 POUR LE PROGRAMME D'AUDIT DE 2012			
Mission d'audit		Rapport	Appréciation
1	Audit interne des opérations du bureau du PAM en Haïti	Publié	Insuffisant
2	Audit interne des opérations du PAM au Pakistan	Publié	Partiellement satisfaisant
3	Audit interne du processus de certification du contrôle interne au PAM en 2012	Publié	Partiellement satisfaisant
4	Audit interne des opérations du PAM en Libye	Publié	Partiellement satisfaisant
5	Audit interne de l'architecture d'information du PAM	Publié	Partiellement satisfaisant
6	Audit interne des opérations du PAM au Yémen	Publié	Partiellement satisfaisant
7	Service du transport aérien et Unité de la sécurité aérienne du PAM	Publié	Partiellement satisfaisant
8	Audit interne de l'opération menée par le PAM en Haïti (coordonnée au niveau central)	Publié	Partiellement satisfaisant
9	Audit interne des opérations du PAM au Sénégal	Publié	Partiellement satisfaisant
10	Audit interne des opérations du PAM menées par le Bureau régional de Dakar	Publié	Partiellement satisfaisant
11	Audit interne des opérations du PAM au Soudan	Publié	Partiellement satisfaisant
12	Dispositifs mis en place par le PAM pour accueillir le secrétariat du partenariat REACH*	Publié	Satisfaisant
13	Audit interne du Bureau du Directeur exécutif du PAM	Publié	Satisfaisant
TOTAL		13**	

* Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants

** Ce chiffre comprend tous les rapports publiés en 2013 et 2014, ainsi que ceux en cours d'élaboration.

ANNEXE III

Le tableau ci-après donne la liste des rapports qui ont été publiés après l'approbation par le Conseil de la politique concernant la communication des rapports d'enquête¹, et que les représentants permanents peuvent donc demander à consulter. Chaque demande sera examinée conformément aux dispositions de cette politique, afin que le caractère confidentiel de l'information, la sûreté et la sécurité des individus et le droit des personnes à bénéficier d'une procédure régulière soient dûment pris en compte avant la communication d'un rapport à un représentant permanent.

RAPPORTS D'ENQUÊTE DE 2013 SUR LES CAS DE COMPORTEMENT RÉPRÉHENSIBLE ET DE FRAUDE			
	Rapport n°	Titre du rapport	Date de publication
1	I 03/13	Yémen – fraude lors d'achats – employé/contrat de courte durée	12 mars 2013
2	I 16/12	Zimbabwe – abus de pouvoir – membre du personnel/engagement de longue durée	18 mars 2013
3	I 08/13	Soudan du Sud – fraude – employé/contrat de courte durée	18 mars 2013
4	I 02/13	Éthiopie – vol de denrées – membre du personnel/engagement de longue durée	18 juin 2013
5	I 14/13	Mauritanie – harcèlement – membre du personnel/engagement de longue durée	25 juin 2013
6	I 15/13	Mauritanie – harcèlement – membre du personnel/engagement de longue durée	8 août 2013
7	I 04/13B	Siège – harcèlement sexuel – membre du personnel/engagement de longue durée	31 juillet 2013
8	I 04/13A	Afghanistan – fraude – membre du personnel/engagement de longue durée	30 août 2013
9	I 28/13	Afghanistan – fraude – membre du personnel/engagement de longue durée	25 octobre 2013
10	I 18/13A	République démocratique du Congo – fraude – employé/contrat de courte durée	7 novembre 2013
11	I 18/13B	Ouganda – fraude – membre du personnel/engagement de longue durée	7 novembre 2013
12	I 18/13C	Ouganda – fraude – membre du personnel/engagement de longue durée	7 novembre 2013
13	I 18/13D	Ouganda – fraude – membre du personnel/engagement de longue durée	7 novembre 2013
14	I 18/13E	Ouganda – fraude – membre du personnel/engagement de longue durée	7 novembre 2013
15	I 18/13F	Ouganda – fraude – membre du personnel/engagement de longue durée	7 novembre 2013
16	I 24/13	Ouganda – fraude – membre du personnel/engagement de longue durée	11 novembre 2013
17	I 32/13	Pakistan – divers – employé/contrat de courte durée	14 novembre 2013
18	I 20/13	Pakistan – divers – membre du personnel/engagement de longue durée	15 novembre 2013
20	I 33/13	Éthiopie – harcèlement – membre du personnel/engagement de longue durée	25 novembre 2013
21	I 17/13	Soudan – fraude – employé/contrat de courte durée	23 décembre 2013

¹WFP/EB.2/2012/4-A/1.

ANNEXE IV

INSPECTIONS EN 2013			
	Rapport n°	Inspection	Date de publication
1	IR/01/2013	Rapport de l'inspection des opérations du PAM en Mauritanie	2 octobre 2013

ANNEXE V

Communication des rapports relatifs aux contrôles en 2013

1. La politique concernant la communication des rapports d'audit interne, approuvée en novembre 2010, celle concernant la communication des rapports d'enquête, approuvée en juin 2011, et celle relative à la communication des rapports de contrôle, approuvée en novembre 2012, établissent les conditions dans lesquelles les rapports d'audit interne, d'inspection et d'enquête du PAM sont mis à disposition.
2. Le tableau V (A) fait apparaître les demandes de communication de rapports qui ont été reçues en décembre 2012 et ont donné lieu à la transmission de rapports en 2013. Tous les représentants permanents ayant fait une demande ont confirmé qu'ils respecteraient le caractère confidentiel de l'information communiquée. Aucune précision complémentaire n'a été demandée sur la teneur des rapports communiqués. Le tableau V (B) fournit la liste de tous les rapports de contrôle publiés sur le site Web public du PAM en 2013.

TABLEAU V (A): DEMANDES DE COMMUNICATION DE RAPPORTS DE CONTRÔLE

Date de la demande	Rapport n°	Titre du rapport	Date de la communication du rapport
12 décembre 2012	AR/12/05	Opérations du PAM au Soudan du Sud	21 janvier 2013
12 décembre 2012	AR/12/08	Opérations du PAM en République centrafricaine	28 mars 2013
12 décembre 2012	AR/12/10	Service des achats de produits alimentaires du PAM	28 mars 2013

TABLEAU V (B): RAPPORTS DE CONTRÔLE PUBLIÉS SUR LE SITE WEB DU PAM

Date de publication	Rapport n°	Titre du rapport
31 décembre 2013	AR/13/12	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Soudan – novembre 2013
31 décembre 2013	AR/13/10	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Sénégal – novembre 2013
23 décembre 2013	AR/13/13	Rapport d'audit interne – opérations du PAM en République arabe syrienne et dans les pays voisins – crise syrienne – novembre 2013
22 novembre 2013	AR/13/09	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Tchad – novembre 2013
11 novembre 2013	AR/13/08	Rapport d'audit interne – dispositifs mis en place par le PAM pour accueillir le secrétariat du partenariat REACH – novembre 2013
2 octobre 2013	IR/01/13	Rapport d'inspection – opérations du PAM en Mauritanie – septembre 2013
30 septembre 2013	AR/13/07	Rapport d'audit interne – Service du transport aérien et Unité de la sécurité aérienne du PAM – septembre 2013
30 août 2013	AR/13/03	Rapport d'audit interne – processus de certification du contrôle interne au PAM – août 2013
30 août 2013	AR/13/02	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Pakistan – novembre 2013
30 août 2013	AR/13/01	Rapport d'audit interne – opérations du PAM au Yémen – août 2013

TABLEAU V (B): RAPPORTS DE CONTRÔLE PUBLIÉS SUR LE SITE WEB DU PAM		
Date de publication	Rapport n°	Titre du rapport
26 août 2013	AR/13/05	Rapport d'audit interne – architecture d'information du PAM – août 2013
23 août 2013	AR/12/14	Rapport d'audit interne – opérations du PAM en Côte d'Ivoire – août 2013
13 août 2013	AR/13/06	Rapport d'audit interne – Bureau du Directeur exécutif du PAM – août 2013
12 août 2013	AR/13/04	Rapport d'audit interne – opérations du PAM en Libye – août 2013
25 février 2013	01/12	Rapport d'inspection – bureaux de pays de petite taille dans la région OMC* – décembre 2012
3 janvier 2013	AR/13/13	Rapport d'audit interne – Division des relations avec les gouvernements donateurs – novembre 2012

*Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

COBIT	objectifs de contrôle des systèmes d'information et des technologies connexes
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
ISACA	Association des professionnels de la vérification et du contrôle des technologies associées
REACH	partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants